Cinquantième année. - N ° 75 A 15 et 16 avril 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 6

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET

Ventes et cessions

382 236 214 RCS Cusset.
THIVAT NUTRITION ANIMALE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 12871280 EUR.
Adresse : 8, rue du Moulin de Salles, 03140 Saint-Germain-de-Salles.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion THIVAT NUTRITION ANIMALE, SAS au capital de 12 871 280 € dont le siège social est 8 rue du Moulin de Salles - 03140 ST GERMAIN DE SALLES, immatriculée sous le numéro 382 236 214 RCS Cusset ; Et AGRALYS THOREAU, SAS au capital de 528 220 € dont le siège social est 180 rue du moulin Routhion - 45270 LADON, immatriculée sous le numéro 835 750 100 RCS Orléans ; Ont, par acte sous seing privé en date du 3 avril 2017, établi un projet de fusion par absorption de la société AGRALYS THOREAU par la société THIVAT NUTRITION ANIMALE. La société AGRALYS THOREAU transmettra à la société THIVAT NUTRITION ANIMALE la totalité de son actif, évalué à 19 309 725,60 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 17 928 019,19 €, soit un actif net transmis de 1 381 706,41 €. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable dans les livres de la société THIVAT NUTRITION ANIMALE des actions de la société AGRALYS THOREAU dont elle était propriétaire entraîne la constatation d'un mali de fusion d'un montant de - 3 174 577,59 €. La société THIVAT NUTRITION ANIMALE détenant la totalité des actions de la société AGRALYS THOREAU, il n'est pas établi de rapport d'échange, ni procédé à une augmentation de capital. Toutes les opérations effectuées par la société AGRALYS THOREAU depuis le 1er juillet 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société THIVAT NUTRITION ANIMALE. La société AGRALYS THOREAU sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé aux Greffes du Tribunal de Commerce de Cusset en date du 11 avril 2017 et d'Orléans en date du 10 avril 2017. Pour avis..